



# COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'ensemble du conseil municipal est présent.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

## SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

### SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE

#### RÉPONSES AUX DIA REÇUES À LA MAIRIE

- Route du phare, YP 883p
- Lot 6 Petit Kerzignat, YV 348
- 24 Streat Kerzignat, YV 286
- 490 Kerargroas, ZK 63
- Kervillon, YS 117
- 75 rue de Toul an dour, YR 236, 193
- 4 rue des fourches, YP,189
- Kerven ZI 66
- Lot 5 petit Kerzignat, YV 347
- Route de Kerbroch, YP 877
- 265 route de Kerujean, YL 153, 154
- 260-270 streat Lambaol, YP 559, 606, 607, 608
- 162 rue de Porsman, K 1416
- 165 route de Kerescar, YR 114
- 31 ter route de Saint renan, YI 237
- 45 rue du port, K1909, 1910, 1912, 1919, 1921, 1922
- 41 rue du port, K 1899, 1902
- 5 rue de la libération, YI 291
- 3 streat Poul Kerivarc'h, YI 86p
- Chemin du vieux lavoir, YL 129p
- Route de Kervillon, YS 449, 450

Pas de préemption sur ces dossiers.

## BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

### Recettes des campings, aire de camping car et terrains privés

	Totaux campings	Aire de camping-cars	40 Terrains privés	Totaux	Taxe de séjour	Totaux perçus (hors taxe de séjour)
2019	48968	30707	7071	86746	9089	77657
2020 au 6 sept	46942	26660	4428	78030	6662	71368
à venir	1700	2500	2000			6200
				Prévisonnel 2020		77568

L'aire de camping-car a été ouverte en mai au lieu du 1<sup>er</sup> avril et avec un tarif réduit jusqu'à l'ouverture des sanitaires le 22 juin. Ruscumunoc est désormais exclusivement dédié à l'accueil des campings car. Des travaux sont à prévoir dans les blocs sanitaires.

Aucune animation n'a été organisée cet été vu le contexte sanitaire.

## BILAN DE LA RENTRÉE

École publique de Trezien : 133 élèves répartis en 6 classes : maternelles : 49 / primaires : 84

École Arzmael : 286 élèves répartis en 12 classes : maternelles : 105 / primaires : 181

Cantine : 300 enfants en moyenne

## POINT FINANCIER COVID-19

### BUDGET COMMUNE

AIDE AUX LOCATAIRES (annulation loyer 01/04-15/05/2020)	4 353,24 €
AIDE AUX ENTREPRISES	11 250,00 €
ACHATS COVID-19 (masque, gel hydroalc., virucide, gants, lingettes, ...)	11 421,63 €
RESTAURATION SCOLAIRE (fermeture écoles + réouverture avec présence alternée)	42 203,85 €
INCIDENCE SUR LE PERSONNEL (personnel supplémentaire accueil + cantine, arrêt de travail...)	539,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 767,89 €</b>

### BUDGET SPIC /ESTIMATION INCIDENCE COVID

		BP 2020	ESTIMATION	Ecart	INFORMATIONS
7061+7062	PARTICIPATION FAMILLES	150 000	105 000	-45 000	Fact 31/08 : 59 702 €
7451	PRESTATIONS CAF	308 063	230 000	-78 063	PSU ESTIME DECL 08/07/2020 232 366 €
748	AIDE CAF EXCEP/ COVID		48 731	48 742	17 €/PLACE/Jour de fermeture + bonus 10 €/place ouverte 11 mai au 3 juillet
7411	ASP chômage partiel		30 156	30 156	du 18/03 au 30/06
<b>Total</b>		<b>458 063</b>	<b>413 887</b>	<b>-44 165</b>	

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications du tableau des emplois ci-après

emploi	filière	grade	durée hebdomadaire de service	date d'effet
Chargé.e d'accueil / animateur de la maison des services et de l'agence postale	administrative	Adjoint administratif / adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	temps complet	01/10/2020

Un deuxième agent est nécessaire afin d'obtenir la labellisation France services. Des agents communaux déjà en poste seront affectés à ce service. L'agence postale / maison de services devrait ouvrir en octobre.

### SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS : TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications du tableau des emplois ci-après :

POSTE	NATURE DU CONTRAT	POSTES POURVUS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	ETP
Infirmière Puéricultrice Directrice	CDI	1	TC	1
Éducatrice de jeunes enfants Directrice adjointe	CDI	1	TP	0.80
Éducateur de jeunes enfants	CDI	1	TC	1
Éducateur de jeunes enfants	CDI	1	TP	0.85
Auxiliaire de puériculture	CDI	4	TC	4
Auxiliaire de puériculture	CDI	3	TP	1.67
Animateur petite enfance	CDI	4	TC	4
Médecin	CDI	1	TP	0.02
Comptable	CDI	1	TP	0.2

Auxiliaire de puériculture	CDD	1	TP	0.8
Auxiliaire de puériculture ou Animateur petite enfance	CDD	2	TC	2
Agent de service	CDD	1	TP	0.65
Apprentie EJE	CDD	1	TC	1
Apprentie AP	CDD	1	TC	1

### SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Le Conseil d'Exploitation du SPIC Crèche « L'Île aux Enfants » comporte des membres qui représentent les parents dont les enfants fréquentent la structure. Les parents d'enfants ayant quitté la crèche ne peuvent plus siéger au Conseil d'Exploitation de cette structure et sont à remplacer.

**Parent sortant à Plouarzel :** Clarisse Viala. **Candidature à présenter :** Stéphanie Lachaud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications

### FORMATION DES ÉLUS

Monsieur le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Les organismes de formations doivent être agréés.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat : les fondamentaux de l'action publique locale, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction sera consacrée chaque année à la formation des élus.

### AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES ANCIENNES ÉCOLES : ACQUISITION DE LA PARCELLE ZH 34

Le secteur des anciennes écoles est en cours d'aménagement : maisons en accession à la propriété BMH (terminées) ; logements locatifs adaptés aux personnes âgées - Armorique Habitat (en cours de construction) ; école Saints Anges (concours d'architectes en cours) ; projet de logements adaptés aux personnes en situation de handicap. La parcelle ZH n° 34 fait partie de la deuxième tranche de la ZAC de Kreizh Arzhel. Les propriétaires proposent un prix de vente à 15 € du m<sup>2</sup>, la parcelle a une surface d'environ 12 000 m<sup>2</sup>. La maîtrise foncière de cette parcelle par la commune est nécessaire afin de définir un projet d'aménagement cohérent et en liaison avec les projets en cours et le centre bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'achat de cette parcelle de 12 000 m<sup>2</sup> environ à 15€ du m<sup>2</sup> ; donne pouvoir au maire afin de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ; donne pouvoir au maire pour demander une avance de trésorerie à la CCPI.

### PROJET D'AMÉNAGEMENT : ÉTUDES ET DÉMARCHE ÉCOQUARTIER/ÉCO-BOURG

Un éco-quartier, ou quartier durable est un quartier urbain qui s'inscrit dans une perspective de développement durable : il doit réduire au maximum l'impact sur l'environnement, favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale. Favoriser l'émergence de nouvelles façons de concevoir, de gérer et de vivre au cœur des territoires.

Le terme « Écoquartier » est souvent associé aux milieux urbains. Pourtant, le milieu rural voit émerger de nombreuses opérations d'aménagement, sous des formes diverses, qui se fixent des objectifs de développement durable ambitieux. Le renouveau démographique que connaît récemment le milieu rural invite les élus des petites communes à penser autrement le développement de leur territoire. Pour limiter une urbanisation diffuse et la production de lotissements standardisés, certaines collectivités ont des démarches proactives et engagent des projets d'aménagement durable sur leur territoire, que ce soit des opérations de densification ou de revitalisation de centre bourg, de reconversion de bâti existant, ou de recherche d'alternative au lotissement traditionnel.

En milieu péri-urbain ou rural cette démarche peut se décliner en petits quartiers durables, éco-bourgs, éco-hameaux. Ces opérations labellisées démontrent qu'il est possible de mettre en place une gouvernance large pour définir des projets répondant aux besoins d'aménagements durables des populations en milieu rural.

L'aménagement du bourg et notamment de la deuxième tranche de la ZAC de Kreizh Arzhel pourrait correspondre à cette démarche d'Écoquartier /Écobourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à candidature 2020 pour la labellisation ÉcoQuartiers/Écobourg et lancer la phase d'études du projet ; de donner pouvoir au maire afin de choisir un cabinet d'études

#### **CESSION D'UN TERRAIN RUE DE LA FORGE**

Le projet d'aménagement de la rue et de la place de la forge prévoyait la construction d'un bâtiment (logement ou commerce) en continuité de l'agence immobilière afin de créer un effet de rue. L'avis des domaines a été demandé en 2019 pour déterminer le prix de cession. Cet avis est toujours valable. Il préconisait une cession à 60€ du m<sup>2</sup>. Un acheteur est intéressé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver de décider la cession de ce terrain au prix de 60 € du m<sup>2</sup> ; de donner pouvoir au maire pour poursuivre les négociations et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le document d'arpentage et l'acte de vente.

#### **TARIFS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de la commission des finances et adopte les tarifs suivants (livraison au camping juillet /août) :

Baguette classique : 1,00€

Baguette tradition : 1,20€

Télégramme semaine : 1,10€

Télégramme week end : 1,30€.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – VOIRIE COMMUNAUTAIRE ROUTE DE KERANGUENE**

La route dite de Keranguene est inscrite au schéma communautaire (repère 631). Conformément aux dispositions adoptées par le Conseil Communautaire du 17/12/2014, leur intégration dans le domaine communautaire suppose des travaux de remise en état préalable. Ces travaux sont éligibles aux aides de la Communauté de Communes à hauteur de 20% du montant hors taxes. Le montant des travaux s'élève à 102 846,42 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide solliciter une subvention sous la forme d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays d'Iroise à hauteur de 20% du montant HT des travaux soit 20 569,28 €, de donner pouvoir à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- Nettoyage des plages avec le CMJ – samedi 12 septembre. Rendez-vous à 9h30 à Porsman.
- Forum des associations : satisfaction des participants concernant l'organisation du forum dans la salle omnisports.
- La journée organisée par le CCAS à destination des personnes âgées est reportée.
- Les travaux réalisés par Espacil (ancienne propriété Segalen, face à la médiathèque) arrivent à leur fin. La remise des clés de logements est prévue fin septembre.